



Chaufferie bois de OGR à Lescurry (65)

- Energies et matières renouvelables
- Midi-Pyrénées

Pourquoi agir ?

La société OGR est spécialisée dans le commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments pour le bétail. En juin 2015, elle a racheté la Céréalière d'Antin, structure créée en 1996 et œuvrant dans le même secteur d'activité, qui avait installé des chaudières bois sur ses deux sites de stockage / séchage de maïs de Lescurry et Laméac (Hautes-Pyrénées).

Le choix du bois-énergie sur le site de Lescurry a été réalisé suite aux déplacements du fondateur de la Céréalière d'Antin en Espagne, où il a vu fonctionner des fours à biomasse (noyaux d'olives, coques d'amandes) et a envisagé une installation similaire pour le séchage du maïs.

Grâce à la réussite de cette première réalisation, la plate-forme de Laméac a également été équipée d'une chaudière bois, en remplacement du gaz propane, onéreux.

La raison principale qui a guidé la mise en œuvre du bois-énergie est donc la possibilité de diminuer le coût de l'énergie consommée et ainsi de renforcer la compétitivité de l'entreprise. En outre, lorsque le maïs séché est utilisé pour la fabrication d'aliments pour chiens et chats, l'image positive liée à l'utilisation d'une énergie renouvelable peut être un atout pour la communication produit.

Organisme

OGR

Partenaires

ADEME

Bilan « développement durable » en chiffres

- 140 tep/an (tonnes équivalent pétrole)
d'énergies fossiles substituées
- Réduction des émissions de CO₂ de
380 t/an
- Participation au développement de la
filière locale d'approvisionnement en
combustible bois

Date de mise en œuvre

2012

Exemples à suivre téléchargeables sur les sites de l'ADEME (www.ademe.fr) et du CIBE (www.cibe.fr).



Générateur d'air chaud à biomasse
du site de Lescurry

Crédit photo : Apisa



Plaquettes forestières

Crédit photo : CIBE

Présentation et résultats

Le séchoir économiseur avec recyclage d'air présente un débit de 220 tonnes de maïs sec par jour. Il est alimenté exclusivement par l'air chaud produit grâce à la chaudière biomasse Apisa de 3,5 MW, aucune autre source d'énergie n'étant utilisée.

De type direct (sans échangeur), le générateur d'air chaud est raccordé au caisson d'entrée d'air du séchoir et se substitue intégralement au brûleur gaz traditionnel. Il est doté d'un cyclone anti-escarbilles et étincelles en inox et d'un système latéral de récupération des cendres dont l'évacuation est assurée par vis sans fin.

L'alimentation en combustible bois de la chaudière se fait à l'aide d'une trémie métallique placée sur châssis au fond de laquelle se situe une vis d'extraction. Le remplissage de la trémie est effectué par chargeur télescopique.

L'ensemble de l'installation bois-énergie est géré par un automate, asservi à celui du séchoir, ce qui permet de faire fonctionner le générateur de manière autonome et en toute sécurité.

L'exploitation est assurée par le personnel de OGR, la maintenance étant confiée à des prestataires locaux, éventuellement au constructeur de l'installation si un équipement spécifique est à changer (vis d'alimentation de la chaudière par exemple).

Focus

Chaque année, du 15 octobre au 15 décembre, de l'ordre de 550 tonnes de plaquettes forestières sont consommées pour produire de 9 000 à 10 000 tonnes de maïs sec. La qualité du combustible (taux d'humidité, granulométrie) est impérative pour garantir le bon fonctionnement de l'unité.

Un contrat est passé avec l'ONF pour approvisionner les deux installations de Lescurry et Laméac à partir de bois issus des forêts avoisinantes (moins de 3 km). Les rondins sont stockés sur les sites de OGR et déchiquetés en août par un prestataire pour le compte de l'ONF, les plaquettes étant alors stockées dans le bâtiment prévu pour le maïs (bois à une extrémité, maïs à l'autre).

Facteurs de reproductibilité

Le secteur industriel, gros consommateur d'énergie en France après les secteurs du résidentiel tertiaire et des transports, constitue une cible prioritaire pour le développement des énergies renouvelables, et plus particulièrement du bois-énergie. Afin de susciter ce développement, les industriels disposent via l'ADEME de dispositifs d'aide permettant d'assurer la rentabilité d'un projet biomasse énergie et ainsi répondre à plusieurs enjeux à la fois économiques et environnementaux : limiter leur dépendance à la hausse du coût des énergies fossiles, réduire leurs coûts de fonctionnement et réduire leurs impacts environnementaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr/emr et www.ademe.fr/fondschaleur
- ✓ Le site de l'ADEME en région Midi-Pyrénées : www.midi-pyrenees.ademe.fr/

CONTACTS

- ✓ OGR
Tél. : 05 62 64 67 55
- ✓ ADEME Midi-Pyrénées
Tél. : 05 62 24 35 36
ademe.midi-pyrenees@ademe.fr